

LOUIS JOLLIET

PREMIER SEIGNEUR D'ANTICOSTI

(Suite)

Le souvenir du merveilleux pays traversé par la rivière des Illinois hantait toujours l'esprit du jeune explorateur. Dans les deux ou trois récits qu'il a laissés de sa mémorable expédition, il insiste sur la facilité de fonder un établissement agricole au sein de ces belles prairies naturelles où la végétation était si vigoureuse, où le gibier se trouvait en si grande abondance, où passaient, comme dans des cavalcades fantastiques, d'innombrables troupeaux de bisons, effrayés à la vue des hommes dont ils devinaient et redoutaient la puissance.

Un an après son mariage, Jolliet fit demander au roi la permission d'aller s'établir dans cette fertile région qu'il avait découverte. La réponse fut négative, et elle fut sage. Voici ce que Colbert écrivit à M. Duchesneau, intendant, à la date du 28 avril 1677 :

“ Sa Majesté ne veut point accorder au sieur Jolliet la permission qu'il demande de s'aller établir avec vingt hommes dans le pays des Islinois. Il faut multiplier les habitants du Canada avant que de penser à d'autres terres, et c'est ce que vous devez avoir pour maxime, à l'égard des nouvelles découvertes qui sont faites.”

En donnant cette réponse, le roi et son ministre se montraient simplement conséquents avec eux-mêmes. Dès l'année 1666, Colbert avait écrit à Talon : “ Le Roy a approuvé que vous ayez fait poser ses armes aux extrémités de l'estendu du